

Conseil de Communauté du 26 juin 2009

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

Date de convocation
19 juin 2009

Conseillers en exercice
82

Président : M. CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. LARDIC

Le Conseil de Brest métropole océane s'est réuni le vendredi 26 juin 2009 à 16 heures, sous la Présidence de M. CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. CUILLANDRE, Président, M. MASSON, M. CAROFF, M. HURET, M. POLARD, M. RIOUAL, Mme ABIVEN, Mme BACHELIER-PLOSSART, Mme BONNARD-LE FLOC'H, M. BRIAND, Mme DUBOIS, M. FAYRET, Mme GOURVENNEC, Mme HERE, M. HOURMANT, M. JOANNY, M. JOUIS, M. OGOR, M. PAUL, Mme QUIGUER, Vice-Présidents.

M. APPERE, Mme BELLEC, Mme BERGOT, M. BERTHELOT, Mme BOSSARD, Mme CHALINE, Mme CREFF, M. DERRIEN, M. DONNART, M. FERELLOC, M. GOURVIL, Mme GRIMAL, M. GROSJEAN, M. GUEVEL, Mme GUITTET, Mme HENRY, Mme HU, Mme HUGUEN, M. KARLESKIND, M. KERNEIS, Mme KERVERN, M. LARDIC, Mme LE BOT, M. LE FLOC'H, Mme LE GLAS, Mme LE GOIC, M. LE LORC'H, Mme LE NEDELLEC, M. LE POULEUF, Mme MAZELIN, Mme MELSCOET, Mme MEVEL, Mme MOAL, M. NEDELEC, M. PELLICANO, M. PHELEP, M. PRUNIER, M. QUEFFELEC, M. QUER, M. QUILLIEN, M. ROUDAUT, M. SALAMI, Mme SALAUN-KERHORNOU, M. SAWICKI, Mme SIMON-GUILLOU, M. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAP, Mme CIBAUD, M. KERJEAN, M. LABBEY, M. SARRABEZOLLES, Vice-Présidents.

Mme ABILY, M. BOISRAMÉ, Mme BOTHUAN, Mme CADOUR, M. COATANEA, Mme FAGOT-OUKKACHE, Mme FERRE-CARIOU, Mme HENAFF, Mme LANDRY, Mme MIGOT, M. RESPRIGET, Conseillers.

C 2009-06-082 ESPACE PUBLIC

Projet de voie de liaison Nord de Lambézellec, entre l'échangeur de Kergaradec à Gouesnou et le giratoire du Spertot à Brest. Approbation du bilan de la concertation publique et engagement des études de projet.

Le rapporteur, M. Bernard RIOUAL
donne lecture du rapport suivant

ESPACE PUBLIC – Projet de voie de liaison Nord de Lambézellec, entre l'échangeur de Kergaradec à Gouesnou et le giratoire du Spernot à Brest. Approbation du bilan de la concertation publique et engagement des études de projet.

Par délibération n° C 2008-10-166 en date du 14 octobre 2008 le conseil de communauté a approuvé les modalités de la concertation relative au projet de voie de liaison nord de Lambézellec.

La concertation s'est déroulée du 17 novembre au 18 décembre 2008, conformément aux modalités définies.

La concertation a été particulièrement large et a permis au public de s'approprier et d'enrichir le débat. Elle a réuni plus de 300 personnes à l'occasion des deux réunions publiques qui ont été organisées à la mairie de quartier de Lambézellec et à la mairie de Gouesnou et de recueillir 158 observations sur les registres mis à disposition du public.

La concertation a permis :

- au public, de se prononcer sur les alternatives de tracé entre Roch Glaz et Kérizac, par la requalification de la partie Ouest de la VC 13 et de la RD 26 (variante 1) ou par la création d'une liaison directe par le vallon du Restic (variante 2) ;
- de recueillir les observations du public sur l'ensemble des circulations prévues par l'aménagement (piétons, vélos, véhicules, ...) ;
- de prendre en compte l'avis du public sur les problématiques d'accès, de nuisances, de sécurité et de continuité d'itinéraires à l'échelle du territoire ;
- d'éclairer le choix du maître d'ouvrage sur la variante à retenir.

Ces avis ont été synthétisés et figurent dans le document bilan de la concertation, joint à la présente et soumis à l'approbation du conseil de communauté.

Il s'agit donc conformément aux articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'Urbanisme et aux modalités définies en conseil du 14 octobre 2008, de dresser le bilan de la concertation et d'en assurer la communication auprès du public.

Le document bilan de la concertation :

- répond aux interrogations exprimées par les riverains et prend en compte en vue d'améliorer le projet, les préoccupations de tous ordres qui se sont fait jour ;
- présente la solution privilégiée par le maître d'ouvrage en l'état actuel du dossier et expose les raisons qui l'ont conduit à soumettre cette orientation à l'élaboration du dossier de déclaration d'enquête publique ;
- expose les mesures d'accompagnement que celui-ci se propose de mettre en œuvre dans le cadre du projet.

Il sera mis à la disposition du public pendant une durée de 1 mois en mairie de Gouesnou, en mairie annexe de Lambézellec ainsi qu'à l'hôtel de communauté.

Un avis de presse informera le public de cette communication.

Le document bilan sera ensuite versé au dossier d'utilité publique.

Les études de projet seront engagées sur la variante 2.

Les dossiers réglementaires (étude d'impact et enquête parcellaire) seront complétées et les études complémentaires engagées sur la variante privilégiée. Il sera notamment demandé à ce stade de s'assurer de la cohérence de l'hypothèse avec les enjeux développés dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des déplacements actuellement piloté par le Conseil Général du Finistère.

Le dossier d'avant projet et l'étude d'impact finalisée constitueront le dossier de Déclaration d'Utilité Publique qui sera ensuite soumis à l'approbation du conseil de communauté.

Toutes les dépenses liées seront imputées au programme 24 du budget général.

S'agissant du choix de la variante de tracé proposée à la concertation du public,

étant entendu que :

- L'étude d'impact fait apparaître au stade études préliminaires, un bilan avantage – inconvénients comparable pour les deux variantes.
- Le bilan de concertation montre une préférence très marquée des riverains en faveur de la variante 2 passant par le vallon du Restic (67 % des avis écrits en faveur de la variante 2 contre 2,45 % des avis écrits en faveur de la variante 1) ;
- que par ailleurs, cette variante 2 est compatible avec l'axe 6 du projet d'aménagement et de développement durable et répond d'un point de vue attractivité et fluidité de trafic aux

objectifs de reconfiguration du boulevard de l'Europe (référence projet 9) au bénéfice des transports en commun et des modes doux, inscrits au plan de déplacement urbain ;

- Et que cette variante répond aux objectifs attendus pour l'infrastructure en termes de développement et d'accessibilité du territoire ;
- La variante 1 ne répond pas totalement aux objectifs attendus pour l'infrastructure notamment en termes de sécurité des accès, fluidité de circulation, conservation du cadre de vie des riverains et développement de voies de liaisons douces, confortables et sécurisées.

Il est proposé, en conséquence, au Conseil de Communauté après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le bilan de concertation conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme ;
- de privilégier la variante 2, aménageant un trajet direct comportant une voie dans chaque sens entre Roc'h Glaz et Kérizac, en prenant acte de l'engagement de reconfigurer, dans un temps compatible, le boulevard de l'Europe au bénéfice des transports en commun et des modes doux ;
- de réaliser dans le vallon du Restic un aménagement paysager préservant la biodiversité du lieu ;
- d'autoriser le président à engager les études de projet sur cette orientation dans les conditions ci-avant exposées et à signer tous documents afférents, étant précisé que les études devront présenter le phasage des travaux.

Avis commissions :

Avis de la Commission Politiques Urbaines : FAVORABLE A LA MAJORITE

Avis de la Commission Administration Générale : FAVORABLE A LA MAJORITE

Avis de la Commission Services à la Population : FAVORABLE A LA MAJORITE

Décision du Conseil de Communauté :

ADOpte A LA MAJORITE

Contre : Les Elus Verts et Mme Geneviève HENRY

Abstentions : les Elus de l'Union Démocratique Bretonne ; le Groupe de l'Union de la Droite et du Centre et M. Stéphane ROUDAUT

Avis commissions :

Avis de la Commission Politiques Urbaines : FAVORABLE A LA MAJORITE

Avis de la Commission Administration Générale : FAVORABLE A LA MAJORITE

Avis de la Commission Services à la Population : FAVORABLE A LA MAJORITE